



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement et du Fonds des
Nations Unies pour la population**

Distr. générale
26 juillet 2006

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Algérie (2007-2011)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-5	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	6-13	2
III. Programme proposé.	14-29	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	30-31	5
 Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Algérie (2007-2011)		6

I. Analyse de la situation

1. Le premier Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), publié en 2005, montre les résultats importants obtenus par l'Algérie vers l'atteinte des OMD, notamment en termes d'éradication de la pauvreté, d'éducation universelle et de renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Compte tenu des progrès réguliers qui continuent à être faits en matière d'amélioration des indicateurs de santé, de lutte contre la propagation du VIH/SIDA, ainsi qu'en ce qui concerne la protection de l'environnement, l'Algérie est en mesure d'atteindre l'essentiel des objectifs fixés avant 2015.

2. L'Algérie a fait preuve d'une performance macro-économique remarquable ces dernières années, aussi bien en termes de croissance que de réduction de la dette extérieure, de stabilisation de l'inflation et de baisse continue du chômage. Afin d'assurer la durabilité du processus de développement, les principales orientations du programme de réforme économique en cours visent à appuyer la diversification de l'économie au-delà du secteur pétrolier, à promouvoir une économie productive et créatrice d'emplois et à former un environnement institutionnel et financier favorable au développement du secteur privé. En outre, une priorité est aussi accordée à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire qui contribue à la réduction des disparités socioéconomiques entre régions.

3. *Développement humain.* Assurer un meilleur bien-être à l'ensemble de la population en faisant en sorte de partager équitablement les fruits de la croissance constitue une priorité essentielle de l'Algérie. L'indicateur de développement humain a rapidement progressé durant les dernières années et la pauvreté extrême est quasiment éliminée. Cependant, certains indicateurs sociaux restent préoccupants. Malgré les progrès réalisés, le taux de chômage parmi les jeunes et les nouveaux entrants sur le marché du travail reste élevé. En outre, les données agrégées ne reflètent pas suffisamment les différences entre les milieux et les régions, qui traduisent des disparités en matière d'accessibilité et de qualité des services sociaux. Les principales poches de pauvreté se situent dans les zones rurales et les périphéries des grandes villes.

4. *Environnement et développement durable.* La protection de l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles constituent des défis importants pour le développement du pays. On constate une

certaine érosion de la biodiversité et une raréfaction des ressources hydriques. Le cadre de vie, notamment en milieu urbain, est marqué par une maîtrise insuffisante de l'habitat et par des problèmes de pollution. Les risques de catastrophes naturelles restent élevés d'une manière générale et la forte concentration des populations et des activités sur le littoral contribue à y renforcer les facteurs de risques naturels et industriels. L'Algérie a ratifié les conventions internationales sur l'environnement et aménage progressivement son cadre législatif pour répondre aux engagements pris. Des stratégies effectives de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont développées. L'Algérie met également en place les mécanismes nécessaires pour mieux gérer les risques naturels, industriels ou technologiques auxquels elle se trouve confrontée.

5. *Gouvernance.* Les réformes institutionnelles en cours relèvent d'une triple démarche visant à consolider l'État de droit, à renforcer la participation des citoyens aux processus de développement et à continuer à réduire les écarts qui peuvent persister entre les hommes et les femmes dans l'exercice de leurs droits. L'évolution de la situation des femmes en Algérie est caractérisée par des progrès considérables et un engagement politique soutenu en faveur de la consolidation de leurs droits. Ainsi, la récente révision des Codes de la famille et de la nationalité constitue une avancée certaine. S'il n'existe pas de discrimination formelle à l'encontre des femmes de nature à limiter leur accès aux services publics, aux ressources ou à la responsabilité, ce sont certaines pratiques socioculturelles qui constituent les principaux obstacles à l'égalité entre les sexes.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

6. Le deuxième cadre de coopération de pays pour 2002-2006 était centré sur (a) l'allègement de la pauvreté, (b) la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, et (c) les réformes économiques et la gouvernance.

7. À la lumière des évaluations conduites, il apparaît, en premier lieu, que le programme du PNUD a apporté une contribution significative à l'analyse et au suivi des questions de pauvreté et d'exclusion ainsi qu'à leur prise en compte dans les stratégies nationales de développement, notamment au travers de la préparation et de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de la stratégie nationale pour le développement rural durable.

8. En deuxième lieu, le PNUD a appuyé efficacement la

politique nationale pour l'environnement et le développement durable, ainsi que les stratégies nationales de préservation de la biodiversité, de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets des changements climatiques. Le PNUD a contribué au programme national de gestion des déchets municipaux. Des programmes innovants en matière de gestion des risques et de prévention des catastrophes ont été initiés. L'expérience pilote, appuyée par le PNUD, d'éducation à l'environnement dans le système scolaire national, est actuellement considérée comme un modèle pour la région.

9. En troisième lieu, l'appui du PNUD a contribué à la mise en œuvre de la réforme de la justice et au renforcement des capacités du système judiciaire et pénitentiaire. Le PNUD a contribué à la modernisation de la justice dans un esprit d'efficacité de transparence et de meilleur accès des citoyens, notamment au travers de l'*e-gouvernance*. Les principales cours de justice ont été mises en réseau ; la gestion et le suivi des dossiers judiciaires sont en voie d'informatisation complète ; les citoyens ont accès à leur casier judiciaire de manière électronique ; et un portail du droit a été créé. Dans le cadre de l'administration pénitentiaire, le PNUD a contribué à la réalisation des objectifs de la réforme de ce secteur en matière d'amélioration des conditions de détention et a facilité la mise en place d'un dispositif pilote et innovant de suivi des détenus, afin de faciliter leur réinsertion.

10. Les résultats positifs de l'appui du PNUD en matière de renforcement des capacités ont été permis grâce à un ensemble de facteurs dont : l'alignement du programme avec les priorités nationales de développement ; la concentration des activités dans les domaines où le PNUD bénéficie d'un avantage comparatif ; la capacité à mobiliser une expertise de haut niveau et à faire bénéficier l'Algérie des meilleures pratiques au niveau international ; et l'excellent esprit de coopération et de partenariat entretenu avec les institutions bénéficiaires.

11. La contribution du PNUD peut encore s'améliorer, grâce à une meilleure attention portée à certaines problématiques. En premier lieu, la prise en compte de la corrélation étroite entre la qualité des résultats obtenus et celle des partenariats créés entre le PNUD, les institutions nationales et certaines associations de la société civile, nécessite l'approfondissement continu des partenariats existants et leur élargissement à l'ensemble des acteurs du développement, dans le cadre notamment de la poursuite des OMD.

12. Deuxièmement, les modalités opérationnelles d'exécution des projets peuvent être encore améliorées, dans le sens d'une plus grande efficacité et dans le cadre d'une gestion basée sur les résultats. Cela implique un renforcement continu des mécanismes tripartites de coordination entre le Gouvernement, le PNUD, les agences nationales d'exécution et les autres partenaires concernés.

13. En troisième lieu, l'évaluation interne réalisée en 2005 a recommandé une meilleure prise en compte au sein du programme du PNUD de la problématique du genre, qui représente un aspect important du développement durable du pays. Une stratégie d'appui aux questions de genre a été élaborée et se trouve reflétée dans le présent programme de pays.

III. Programme proposé

14. Les domaines de coopération retenus s'inscrivent dans le cadre stratégique établi par le plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement, 2007-2011, préparé en consultation avec le Gouvernement algérien et la société civile, sur la base du diagnostic établi par le bilan commun de pays. Ils sont en phase avec les priorités nationales de développement de l'Algérie et la poursuite des OMD.

15. Le programme est bâti autour de trois piliers stratégiques complémentaires : (a) développement humain, (b) protection de l'environnement et (c) gouvernance, tout en établissant la problématique du genre comme un aspect transversal intégré à l'ensemble de la programmation du PNUD. L'atteinte des résultats escomptés nécessitera une interaction continue entre les activités menées au sein de chaque pilier, compte tenu de leur forte interdépendance.

16. Le renforcement des capacités nationales et locales pour un développement humain durable, en appui à la déclaration du Millénaire et aux OMD, constituera la ligne directrice de la stratégie d'intervention du PNUD. Le processus de renforcement des capacités s'exercera au sein de chaque pilier à deux niveaux. Il s'agira d'une part de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des politiques et stratégies pour le développement humain et l'atteinte des OMD, au travers d'une approche participative, impliquant la société civile. D'autre part, et de manière étroitement liée, il faudra appuyer des programmes nationaux et locaux, y compris des programmes pilotes et de démonstration, en appui à ces politiques et stratégies. Ainsi, en fonctionnant à ces deux niveaux, l'appui du PNUD favorisera un processus itératif continu entre les choix stratégiques et

leur mise en application.

17. La stratégie d'intervention choisie favorisera une approche participative, en étroite partenariat avec les institutions nationales, les collectivités locales, les associations de la société civile et le secteur privé. On recherchera une plus grande participation de la société civile dans le processus d'identification et de mise en œuvre des programmes et politiques. En outre, une attention particulière sera accordée à la participation des populations défavorisées, afin de mieux répondre à leurs besoins et aspirations.

A. Développement humain

18. Le PNUD continuera à appuyer les stratégies et programmes nationaux pour l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale, ainsi que le renforcement de la qualité et de l'accessibilité des services sociaux. L'impact de l'action du PNUD sera mesuré au travers de la réussite de ces politiques et programmes en matière d'amélioration des indicateurs du développement humain, y compris les indicateurs sexospécifiques, et des indicateurs de suivi des OMD aux niveaux national et local.

19. L'intervention du PNUD consistera, en premier lieu, à renforcer les capacités des institutions nationales compétentes en matière de planification, et de suivi-évaluation des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, au travers du cadre global fourni par les OMD. La promotion des OMD sera renforcée et intégrée à chacun des aspects du programme. Une attention particulière sera portée à la production et à l'analyse de données sexospécifiques afin d'appuyer les stratégies en faveur de l'égalité des sexes. En matière de lutte contre le VIH/SIDA, le PNUD, en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, apportera un appui stratégique au Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA.

20. En deuxième lieu, le PNUD appuiera des initiatives de développement local intégré dans les régions les moins favorisées du pays, notamment les Hauts-Plateaux et le grand Sud. Ces projets pilotes s'inscriront dans le cadre des programmes du Gouvernement en faveur de ces régions. Le PNUD cherchera à renforcer les capacités des collectivités locales à mieux planifier les programmes de développement humain. Au travers d'une approche participative, le PNUD favorisera les partenariats entre les collectivités et les associations de la société civile pour la mise en œuvre des plans de

développement locaux. Une attention particulière sera donnée à la prise en compte des questions de genre et aux associations féminines. Il s'agira également d'appuyer le renforcement de la qualité et de l'accessibilité des services sociaux ainsi que la promotion de l'emploi. Ces initiatives pilotes seront évaluées afin d'être développées au niveau national par la suite.

B. Protection de l'environnement

21. L'action du PNUD sera menée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable. L'impact des interventions sera mesuré par les progrès réalisés en matière d'application des conventions internationales sur l'environnement, et notamment leur intégration dans les programmes nationaux de gestion durable des ressources naturelles, d'aménagement durable du territoire et de prévention des risques majeurs.

22. En premier lieu, le PNUD contribuera au renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources et espaces naturels et un aménagement durable du territoire. Le PNUD continuera à appuyer le renforcement des cadres stratégiques et juridiques nationaux et l'application des conventions internationales dans les domaines de la désertification, de la biodiversité et des changements climatiques. Le PNUD soutiendra les stratégies pour les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables. La mise en œuvre du Plan national de lutte contre la désertification sera appuyée. Une attention particulière sera apportée à l'intégration de la lutte contre la pauvreté dans les programmes en place.

23. En deuxième lieu, le PNUD donnera son appui à une meilleure gestion des risques naturels, technologiques et industriels et à la prévention des catastrophes naturelles. Les interventions à ce niveau soutiendront l'intégration de la gestion des risques et de la prévention des catastrophes dans la politique d'aménagement du territoire, le renforcement des capacités de gestion coordonnée des risques, au travers d'une approche multisectorielle ainsi que la mise en œuvre, en partenariat avec les associations de la société civile, de stratégies de communication en matière de prévention.

24. Enfin, dans le cadre de la réduction et du contrôle des pollutions et des nuisances, le PNUD appuiera l'utilisation des mécanismes de développement propre. Le PNUD interviendra également en appui aux initiatives de gestion des déchets municipaux, d'amélioration de l'assainissement et de réduction des

rejets atmosphériques.

25. L'action du PNUD suivra une approche participative favorisant l'implication des collectivités locales, la société civile et les populations dans la gestion de l'environnement. Une attention particulière sera donnée aux besoins et aspirations spécifiques des associations féminines.

C. Gouvernance

26. Le PNUD contribuera aux efforts nationaux pour la consolidation de l'État de droit en soutenant la mise en œuvre des programmes de réformes institutionnelles en cours, au travers d'actions de renforcement des capacités de certaines institutions nationales et d'associations de la société civile. L'impact de l'action du PNUD sera mesuré, d'une part, par les progrès faits par les institutions nationales dans la conduite de leur mission au service de l'ensemble des citoyens, et, d'autre part, en termes de renforcement des partenariats entre les institutions nationales et les associations de la société civile.

27. Le PNUD poursuivra son appui à la réforme et la modernisation de la justice, en contribuant à améliorer l'accès des citoyens à la justice ; à assurer une meilleure information des citoyens, en particulier les femmes, sur leurs droits ; à améliorer le traitement des dossiers ; et à faciliter la mise à niveau continue du système judiciaire selon les normes et engagements internationaux. En ce qui concerne l'administration pénitentiaire, le PNUD continuera à appuyer les efforts en cours pour une plus grande humanisation des conditions de détention et une meilleure réinsertion des anciens détenus, au travers notamment des partenariats entre l'administration pénitentiaire et les associations de la société civile. Le PNUD développera son appui au Parlement afin de renforcer sa capacité dans l'exercice de ses missions principales de législation et de contrôle ; d'améliorer ses moyens d'information et de communication ; de faciliter l'interaction entre le Parlement et les associations de la société civile ; et d'assurer une meilleure prise en compte de la problématique du genre dans son action.

28. Dans le cadre global du renforcement de l'administration publique, le PNUD s'attachera à appuyer le développement des capacités d'analyse et de suivi des réformes économiques et sociales, notamment en ce qui concerne leur impact sur les populations. Le PNUD apportera un appui spécifique au suivi et à la promotion des réformes en cours en matière de libéralisation de l'économie et d'intégration dans

l'économie mondiale, dans une optique de développement humain.

29. Le PNUD s'attachera également à renforcer la capacité des associations de la société civile à contribuer au dialogue national sur le développement. Il s'agira notamment d'appuyer la création d'espaces de débat avec les institutions publiques, de soutenir la mise en réseau d'associations et de favoriser les échanges d'expériences au niveau international. Une attention particulière sera portée aux associations de promotion de la condition féminine. Des actions spécifiques de formation sur les grandes questions de développement seront menées auprès des médias.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. Le programme sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale. Les partenariats avec les institutions nationales, les collectivités locales et la société civile seront renforcés. Afin de continuer à améliorer les mécanismes de gestion basée sur les résultats, le PNUD veillera à assurer une formation continue de ses cadres ainsi que des directeurs nationaux de projets à l'utilisation des outils et techniques de gestion pertinentes. Les mécanismes tripartites de pilotage et suivi des programmes seront renforcés. Des consultations régulières seront organisées pour le suivi du programme avec l'ensemble des partenaires concernés et une évaluation à mi-parcours aura lieu en 2009. L'interaction nécessaire entre le programme du PNUD et ceux de l'ensemble du système des Nations Unies sera assurée au travers des mécanismes de suivi et d'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement. Le suivi du programme bénéficiera également de l'utilisation des instruments nationaux, dont en particulier les mécanismes de suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD.

31. Le PNUD prévoit l'allocation d'un montant de 4,2 millions de dollars de ressources générales pour le programme de la période 2007-2011. En outre, le PNUD recherchera des partenaires financiers afin de mobiliser environ 30 millions de dollars sous forme de ressources externes.

Annexe. Cadre des résultats et d'allocation des ressources pour l'Algérie (2007-2011)

Priorité nationale ou objectif : D'ici à 2015, les populations continueront à bénéficier d'une amélioration de leur niveau de développement humain au travers de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.					
Effet UNDAF 1 : D'ici à 2011, l'accès de qualité à une santé, une éducation, une formation, une protection sociale et à un emploi décent sera amélioré.					
Composante du programme	Effets du programme, indicateurs, données de base et cibles	Produits du programme	Indicateurs de produits, données de base et cibles	Rôle des partenaires	Ressources indicatives par objectif
Plan de financement pluriannuel (PFP) objectif 1 Atteinte des OMD et réduction de la pauvreté	Effet programme de pays* 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 Indicateurs, données de base et cibles**	1. Appui à la mise en œuvre et à la gestion des stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et au renforcement d'un système de suivi-évaluation, intégrant la base de données DevInfo. 2. Appui à la promotion de l'emploi décent, au développement des petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI), et à la mise en place d'un système d'information pour le suivi-évaluation des progrès réalisés. 3. Les capacités des collectivités locales et de la société civile en matière de planification et de gestion du développement local sont renforcées, au travers de la promotion d'une approche participative.	1. Un système d'informations désagrégées par sexe et région, pour évaluer les progrès dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est opérationnel. Des rapports sont disponibles. 2. Taux de création d'emplois décents et de PME/PMI. 3. Nombre de projets pilotes, en cours dans les Hauts-Plateaux et dans le Sud (par wilaya et daïra), impliquant les collectivités locales et la société civile dans une approche participative. 4. Nombre de formations dispensées aux collectivités locales et associations en matière de planification et gestion participative des programmes de développement.	Institutions nationales, collectivités locales et associations de la société civile en tant qu'agences d'exécution, partenaires et/ou bénéficiaires.	Ressources générales : \$2 000 000 Autres ressources: \$7 000 000
Priorité nationale ou objectif : D'ici à 2015, le développement durable, à travers une meilleure gestion de l'environnement et un aménagement durable des territoires, sera consolidé.					
Effet UNDAF 2 : D'ici à 2011, les institutions nationales et les populations auront renforcé leur partenariat dans la gestion durable de l'environnement, notamment en matière d'utilisation durable des ressources, de gestion des risques et de prévention des catastrophes.					
PFP objectif 3 Énergie et environnement pour un développement durable	Effet programme de pays* 2.1, 2.2, 2.4, 2.6 Indicateurs, données de base et cibles**	4. Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion durable des ressources et espaces naturels tout en intégrant la lutte contre la pauvreté, l'utilisation durable de la biodiversité et l'aménagement durable des territoires, avec la participation de la société civile. 5. Les capacités nationales pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification sont renforcées. 6. Les capacités nationales sont renforcées en matière de gestion participative des risques et de prévention des catastrophes à travers la cartographie des facteurs de vulnérabilité, des études, et des campagnes de sensibilisation impliquant la société civile et les populations locales. 7. Appui aux stratégies d'amélioration du cadre de vie à travers la gestion intégrée et participative des déchets et leur valorisation, l'utilisation de normes environnementales dans l'industrie, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique. 8. Appui à la mise en place de systèmes de surveillance	1. Des rapports nationaux sur la biodiversité sont disponibles. 2. Le Plan d'action pour la lutte contre la désertification est actualisé et mis en œuvre. 3. La seconde communication nationale (SCN) sur les changements climatiques est finalisée et soumise. 4. Nombre de projets Mécanismes de développement propre (MDP) développés entre 2007 et 2011. 5. Nombre de projets agendas 2015 élaborés d'ici à 2011. 6. Promotion de l'adhésion de l'Algérie au programme global de la « gestion intégrée des ressources en eau ». 7. Nombre de cadres/personnel formé à l'étude de la vulnérabilité et son intégration dans les schémas d'aménagement du territoire. 8. Nombre de zones et projets pilotes sur l'intégration des facteurs de vulnérabilité dans le cadre de la prévention des risques et catastrophes. 9. Nombre de projets pilotes en matière de cartographie des facteurs de vulnérabilité (Système d'information géographique). 10. Nombre de métiers liés à l'environnement générateurs de revenus valorisés.	Institutions nationales, collectivités locales et associations de la société civile en tant qu'agences d'exécution, partenaires et/ou bénéficiaires.	Ressources générales : \$800 000 Autres ressources : \$15 750 000

* Voir matrice de résultats de l'UNDAF (pages 8-13).

** Voir section V de l'UNDAF, matrice de suivi-évaluation.

		pour le contrôle et le suivi-évaluation des progrès réalisés en matière de protection de l'environnement, notamment la préservation de la biodiversité et la lutte contre les pollutions et nuisances.	11. Nombre de communautés ciblées par les projets pilote en matière d'utilisation d'énergie propre. 12. Nombre de quartiers ciblés pour gestion/récupération de déchets. 13. Des systèmes de surveillance sont opérationnels dans divers secteurs.		
Priorité nationale ou objectif : D'ici à 2015, les programmes de réformes seront mis en œuvre et la bonne gouvernance sera consolidée. Effet UNDAF 3 : D'ici à 2011, les institutions nationales auront été modernisées et leurs capacités consolidées.					
PFP objectif 2 Promotion de la gouvernance	Effet programme de pays* 3.1, 3.2 Indicateurs, données de base et cibles**	9. L'Administration publique et les institutions nationales (Parlement, justice, pénitencier) sont modernisées et renforcées selon les normes internationales, au travers entre autres d'une utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information et des communications, afin de mieux répondre aux attentes des citoyens. 10. Les capacités des institutions sont renforcées en matière d'analyse et de prévision économique par la production d'études et d'évaluations des politiques économiques et sociales et par la mise en place d'un système d'information. 11. Les partenariats entre les institutions nationales et locales et la société civile pour le développement humain et l'atteinte des OMD sont renforcés par la promotion d'espaces de dialogue et une participation accrue de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement.	1. Espace de dialogue établi entre parlementaires et société civile. 2. Proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement national (OMD 3). 3. Nombre de juridictions bénéficiant de nouvelles technologies. 4. Nombre de nouvelles infrastructures de réinsertion en intra- et post-pénal créées. 5. Nombre de détenus scolarisés et/ou formés en milieu carcéral. 6. Des analyses et évaluations de haut niveau sur les politiques et réformes économiques et sociales et leur impact sur les populations sont disponibles. 7. Des outils d'évaluation et de suivi des processus de privatisation, de libéralisation et d'intégration de l'économie algérienne sont mis en place. 8. Un dialogue régulier se tient avec tous les acteurs de développement autour des OMD et du développement humain.	Institutions nationales, collectivités locales et associations de la société civile en tant qu'agences d'exécution, partenaires et/ou bénéficiaires.	Ressources générales : \$1 200 000 Autres ressources: \$6,700,000
Priorité nationale ou objectif : D'ici à 2015, la promotion de la participation et de l'habilitation des femmes, à tous les niveaux, sera consolidée. Effet UNDAF 4 : D'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée.					
PFP objectifs 1, 2 et 3	Effet programme de pays* 4.1 Indicateurs, données de base et cibles**	12. La réalisation de l'OMD 3 est poursuivie à travers (a) la promotion de l'intégration du genre dans les programmes et politiques nationaux ; (b) un appui à la production et l'utilisation de données sexospécifiques dans les analyses ; et (c) une stratégie de communication en faveur de la promotion de la femme et du renforcement de sa participation à la vie politique, économique et sociale.	1. Intégration de la dimension genre dans tous les programmes PNUD et montant alloué par le PNUD pour les projets visant l'intégration genre. 2. Nombre de bases de données sexospécifiques créées et renforcées. 3. Nombre d'études et de rapports produits relatifs à la condition féminine et nombre de recommandations mises en place. 4. Nombre d'activités tenues pour sensibiliser les populations sur la promotion de la femme et sa participation au développement. 5. Nombre de réseaux d'associations féminines mis en place.	Institutions nationales, collectivités locales et associations de la société civile en tant qu'agences d'exécution, partenaires et/ou bénéficiaires.	Ressources générales : \$200 000 Autres ressources : \$200 000

* Voir matrice de résultats de l'UNDAF (pages 8-13).

** Voir section V de l'UNDAF, matrice de suivi-évaluation